

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'AureDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEESNOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 11

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026 le 22 septembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, André DUBAN, Jean-Michel ISOART, Pierre GAUCHET, Bernard DURAN, Mmes Ombeline PEREZ, Maryse POME, Nathalie ALBERT, Agnès SANTOLARIA et Martine ESQUIVE

Date de la convocation

08/09/2026

Date d'affichage :

08/09/2026

Objet de la délibération :

Approbation du Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 27 avril 2026

Absents : Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Didier BRUN, Jean-Michel MARIA et Mme Dominique VIDOU

Absents excusés :

A été désigné secrétaire de séance : Mme Agnès SANTOLARIA

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 Avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a préalablement été communiqué aux membres du Comité,

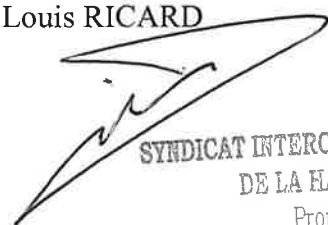
Les membres du Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent ce procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°21-09-2026

Le Président
Louis RICARD

La Secrétaire
Agnès SANTOLARIA



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE



Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20260922-Del-2026-C021-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026